



aux propos grotesques d'un responsable politique qui s'exprime sur un sujet qu'il ne maîtrise pas. D'ailleurs, alors que tous les signaux sont au rouge (concours, démissions, ruptures conventionnelles), il est temps que l'éducation redevienne une vraie priorité. Or, avec le rebond économique en cours, la rhétorique de la dette sociale et de son lien avec les dépenses publiques revient également. Ainsi, le budget de l'EN qui laisse apparaître dans le cadre du PLF2022, 1,7 Milliards supplémentaires et qui s'accompagne, comme l'année dernière, de suppressions d'emplois dans le second degré au profit du premier degré (redéploiement) n'est pas de nature à changer la situation des enseignants ; une bonne partie de cette hausse ayant vocation à financer certaines mesures prises avant 2017 (PPCR).

## ACTUALITES SYNDICALES

Les mois de septembre et octobre ont été ponctués par des mouvements sociaux à l'appel de plusieurs syndicats dont la FSU autour des salaires, des conditions de travail ou de l'emploi

Bien entendu, nous déplorons que ces mouvements n'aient pas pu être plus massifs. De nombreuses explications politiques, sociologiques, économiques et sociales peuvent expliquer, en dehors de l'aspect Covid les difficultés pour les organisations syndicales à arriver à mobiliser les collègues. Néanmoins, ces mobilisations auront contribué à ce que ces sujets, au combien essentiels, restent au cœur des débats politiques dans la période si importante qui s'ouvre. Les services publics restent une richesse et un investissement pour notre pays. Les défis (écologiques et climatiques) que nous aurons à affronter devront s'appuyer sur des investissements publics importants et des fonctionnaires formés et considérés pour y faire face.

<https://snuiep.fr/le-5-octobre-mobilise%20b7es-pour-nos-salaires-nos-empl-detudes/carrousel/>

<https://snuiep.fr/aesh-en-greve-le-19-octobre/mon-emploi/aesh-et-cui/>

### **Congrès FSU :**

Le congrès national FSU se tiendra à Metz du 31 janvier au 4 février. Ce dernier sera précédé par les congrès départementaux ainsi que des votes qui vont permettre à chaque adhérent, chaque militant de s'approprier les débats et participer à l'élaboration des orientations de la FSU pour les 3 années à venir.

### **Il y a 4 votes à venir :**

- Un vote d'orientation national (vote n°1) qui permet de constituer le Comité Délibératif Fédéral National (CDFN)
- un vote sur le rapport d'activité national (vote n°2) concernant le mandat national qui s'achève avec « des votes fenêtres ».
- Un vote d'orientation (vote n°3) qui permet de constituer le Comité Délibératif Fédéral départemental (CDFD).
- un vote sur le rapport d'activité départemental (vote n°4) concernant le mandat départemental qui s'achève.

### **Qui peut voter ?**

- Tous les adhérents à jour de leur cotisation syndicale 2020-2021.
- Tous les nouveaux adhérents qui, au moment du vote auront acquitté leur cotisation 2021-2022.

### **Comment dois-je voter ?**

- par correspondance : utiliser le matériel de vote qui vous sera envoyé ou le bulletin fourni avec les publications nationales et départementales. Vous aurez 4 votes à émettre. Vous êtes libres de voter pour tout ou partie de ces votes.



### **Pour le vote national :**

L'ensemble des documents (bulletin de vote, matériel de vote) sera routé le lundi 25 octobre et arrivera dans vos boîtes aux lettres autour du 28 octobre. Le scrutin s'effectue **du 4 au 25 novembre** pour les votes 1 et 2.

Les votes 1 et 2 seront à envoyer et dépouillé au siège national **du SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS**.

Les textes pour le vote national ont été envoyés (POUR supplément au numéro 235 d'octobre 2021).

Vous retrouverez ces derniers au lien : <https://versailles.snuep.fr/fsu-2022/>

### **Pour le vote départemental :**

L'ensemble du fonctionnement est géré par les FSU départementales. Le scrutin s'effectue **du 4 au 25 novembre** pour les votes 3 et 4 également.

Attention il y a quelques points de vigilance :

1) Dans certains départements, il se peut que le matériel de vote (enveloppe vierge) ne soit pas fourni. Nous vous invitons à utiliser une enveloppe blanche vierge dans laquelle vous glisserez votre bulletin complété.

Vous mettrez alors cette dernière dans une plus grande sur laquelle doit apparaître à destination de la FSU départemental (voir adresse ci-dessous). Pensez bien à faire apparaître sur cette dernière vos nom, prénom, syndicat (SNUEP-FSU) et signature.

2) Dans certains départements, il se peut qu'apparaissent les votes 1 et 2. Ne votez pas pour ces derniers. Vous ne votez que pour les votes 3 et 4 à l'échelle départemental.

3) Enfin, il est possible qu'aucun rapport d'activité départemental soit à voter. Dans ce cas, vous vous contentez du vote d'orientation.

L'ensemble des votes sera dépouillé après le scrutin au niveau des départements

### **Pour le département des Yvelines (78) :**

Le congrès se tiendra les **lundi 13 et mardi 14 décembre 2021** au lycée Louis Bascan à Rambouillet.

Le vote départemental qui se déroule du 4 au 25 novembre 2021 devra être adressé à l'adresse suivante :

FSU 78

24 rue Jean Jaurès

78190 TRAPPES

**Important : Précisez bien au dos de l'enveloppe vos noms, prénoms, syndicat (SNUEP-FSU) et signature.**

Vous trouverez le rapport d'activités au lien : <https://fsu78.fsu.fr/congres-departemental-les-textes-pour-voter/>

Le texte d'orientation de la tendance UA et sans tendance : <https://fsu78.fsu.fr/texte-dorientation-unite-action-et-sans-tendances/>

Le texte d'orientation de la tendance URIS : <https://fsu78.fsu.fr/texte-dorientation-unite-revendication-independance-syndicale-uris/>

### **Pour le département de l'Essonne (91) :**

Le congrès se tiendra les **mardi 14 décembre et mercredi 15 décembre 2021** à Evry.

Le vote départemental qui se déroule du 4 au 25 novembre 2021 devra être adressé à l'adresse suivante :

FSU 91

Maisons des syndicats – 12 place des terrasses de l'agora

91000 EVRY

**Important : Précisez bien au dos de l'enveloppe vos noms, prénoms, syndicat (SNUEP-FSU) et signature.**

### **Pour le département des hauts de seine (92) :**

Le congrès se tiendra les **jeudi 13 janvier et vendredi 14 janvier 2021** à Nanterre.

Le vote départemental qui se déroule du 4 au 25 novembre 2021 devra être adressé à l'adresse suivante :

FSU 92

3 bis rue Waldeck Rochet

92 000 NANTERRE

Vous trouverez les textes d'orientation et RA au lien suivant : <https://fsu92.fsu.fr/actualite-fsu92-n3-votes-et-consultations/>

**Important : Précisez bien au dos de l'enveloppe vos noms, prénoms, syndicat (SNUEP-FSU) et signature.**

### **Pour le département du val d'Oise (95) :**

Le congrès se tiendra les **mercredi 19 janvier et jeudi 20 janvier 2021** à la maison des syndicats à Cergy.

Le vote départemental qui se déroule du 4 au 25 novembre 2021 devra être adressé à l'adresse suivante :

FSU 95

Maison des syndicats – 26 rue Francis Combe

95 000 CERGY

Vous trouverez les textes d'orientation, le rapport d'activités ainsi que le bulletin de vote au lien suivant : <http://sd95.fsu.fr/FSU-95-publication-congres-departemental-2022-et-vote.html>

**Vous devez découper ce bulletin** pour uniquement participer aux votes 3 et 4.

**Important : Précisez bien au dos de l'enveloppe vos noms, prénoms, syndicat (SNUEP-FSU) et signature.**

## ACTUALITES ACADEMIQUES

Un comité technique académique (CTA) s'est tenu le 14 octobre 2021 afin de faire un bilan sur la rentrée.

Ce dernier s'est également déroulé dans un contexte particulier un an après l'assassinat de Samuel Paty. Si nous avons observé une minute de silence pour lui rendre hommage, il est important que la lumière complète soit faite sur cet évènement, le rapport de l'IG semblant dédouaner entièrement la hiérarchie au sens large d'une quelconque responsabilité alors même que certaines évidences semblent avoir été entièrement négligées. L'institution (et ses représentants) a aujourd'hui, un an après, un devoir de vérité envers notre collègue qui, en faisant son métier, a laissé derrière lui une veuve, un orphelin et de très nombreux collègues en souffrance.

Ce CTA a été l'occasion de faire un constat de rentrée sur les effectifs, l'affectation des personnels et l'orientation.

Les effectifs prévisionnels avancés sont en décalage avec le constat.

8850 élèves de plus étaient attendus en cette rentrée, ce sont « seulement » que 2239 élèves qui ont été constatés. Certaines données restent pour l'instant difficiles à expliquer. Dans le premier degré, la baisse est très sensible dans la plus grande partie des territoires proches de Paris mais s'étend aujourd'hui à des zones plus éloignées (Cergy). Une étude est en cours pour évaluer les flux vers la Picardie, la Normandie et les régions centre et Bourgogne pour expliquer cette situation (effet COVID ?)

La voie professionnelle accuse elle un déclin de 2005 élèves en cette rentrée dont -607 en seconde professionnelle. Comme nous le dénonçons depuis le début, aucune valorisation de « notre » voie n'est en cours actuellement. C'est

Villes avec des lycées participant au projet MI SVT - CO<sub>2</sub>



plutôt l'inverse. La généralisation des familles de métiers a clairement nui à l'appropriation par les familles des formations proposées. Les mauvaises orientations sont extrêmement importantes également du fait de l'absence de formation des PP de collègues et des principaux voire des CO-PSY.

Par ailleurs, les taux académiques de demandes et de décisions vers la 2de pro diminuent majoritairement au profit de la 2de GT (respectivement -2,2 points et -1,6 point). Les taux départementaux de demandes suivent la tendance académique et restent très marqués socialement.

Retrouver notre déclaration au lien suivant : <https://versailles.snuep.fr/cta-du-14-10-2021/>

## PROMOTION DE GRADE (CLASSE EXCEPTIONNELLE) – RDV DE CARRIERE

Les résultats des promotions à la classe exceptionnelle sont connus. Malheureusement, les informations transmises ne permettent pas aux agents de se situer, aucun élément de barème n'étant fourni par le rectorat. L'opacité est maintenant la règle.

**RDV de carrière :**

La première étape pour les recours gracieux est maintenant terminée. Nous vous rappelons que les modalités de recours sont au lien suivant :

<https://versailles.snuep.fr/recours-rdv-de-carriere/>

La CAPA recours pour les PLP a été fixée au 02 février 2022.

Pour indiquer son souhait de saisir la CAPA des PLP, il semble désormais suffire, à réception de la réponse au recours gracieux - si celle-ci s'avère insatisfaisante - de cliquer pour faire connaître son souhait de saisir la CAPA.

Si l'on peut se féliciter de ce que la procédure soit manifestement simplifiée, **il est regrettable en revanche que le Rectorat n'ait jamais communiqué en amont sur ce changement.** Plusieurs questions se posent encore :

- Les collègues n'ont-ils effectivement aucune autre démarche à effectuer ?
- Quelle possibilité est alors donnée aux personnels de répondre au courrier adressé par le Rectorat ?
- Quelle possibilité de fournir de nouveaux arguments, de nouvelles pièces ?
- Est-on assuré de pouvoir encore, sous 30 jours, prendre la décision de saisir la CAPA si on ne l'a pas fait immédiatement ?

**Fidèle à ses habitudes, le Rectorat, par manque d'anticipation, prend les collègues au dépourvu, et, croyant peut-être améliorer la procédure, génère de nouvelles interrogations, et peut-être de nouveaux mécontentements.**

Interrogé sur ces questions, le Rectorat nous a apporté les réponses suivantes à l'occasion d'une audience :

- 1) il sera possible de saisir des commentaires et de transmettre un courrier sur [l'outil en ligne](#) ;
- 2) quelle que soit la case cochée, il est toujours possible de revenir sur sa décision, dans un délai de 30 jours, toujours via [la plateforme dédiée](#) ;
- 3) en cas d'impossibilité technique, il reste possible d'adresser un courriel à [ce.gestion-collective@ac-versailles.fr](mailto:ce.gestion-collective@ac-versailles.fr).

### Que doit comporter ce courrier ?

- 1) **indiquez** vos nom, prénom, discipline, échelon, établissement ;
- 2) **précisez** que vous saisissez la CAPA, suite au refus ou à l'absence de réponse à votre recours gracieux (en rappelant les dates des démarches déjà effectuées et de vos échanges avec l'Administration) ;
- 3) vous pouvez reprendre les arguments de votre recours gracieux ;
- 4) en fonction de la réponse reçue du Rectorat ; apportez tout complément d'information vous paraissant utile.

**Dans tous les cas, les textes prévoient que la saisine de la CAP soit effectuée dans les 30 jours suivant le refus ou dans les 60 jours suivant le recours gracieux (pour les collègues qui n'ont pas reçu de réponse). Si vous avez besoin d'aide sur la procédure, contactez-nous.**



**Bouillaud Dominique**  
Commissaire paritaire



### HEURES SUPPLÉMENTAIRES (au 1/01/2020)

Corps	1 <sup>re</sup> HSA* (+ 20%)	HSA suivantes	HSE**
PLP cl. normale	1379,42 €	1149,52 €	39,91 €
PLP Hors classe	1517,36 €	1264,47 €	43,91 €
Contractuel 2 <sup>e</sup> cat.	1221,11 €	1017,59 €	35,33 €
Contractuel 1 <sup>re</sup> cat.	1319,72 €	1099,77 €	38,19 €

\* Inférieure à l'heure normale dès le 5<sup>e</sup> échelon  
 \*\* Heure effective ponctuelle (en partie utilisée pour des forums, voyages..., elle reste à la discrétion des chefs d'établissement.

**Pour le ministère**, les HS « coûtent » moins cher, évitent des créations de poste et favorisent l'individualisation des rétributions (et des esprits, aux dépens du collectif). Les HSA, qui augmentent, révèlent les différences de conditions de travail (près de 3 fois plus d'HSA en CPGE qu'en collège) et creusent les écarts de salaire hommes / femmes, même hors temps partiel : en 2019-2020, gain moyen de 3 066 €, contre 2 609 € pour les femmes.  
**Pour le SNUEP-FSU, il faut augmenter la valeur du point d'indice et le nombre de postes, non les HSA.**

### INDEMNITÉ POUR MISSION PARTICULIÈRE (IMP)

	Taux de référence annuel en €	Mini/Maxi	Observations
Coordination de discipline(s)	1 250	625/2500	Disciplines prioritaires : les plus forts effectifs, forte charge de travail
Coordination EPS	1 250		2500 € si plus de 4 enseignants
Coordination de cycle d'enseignement	1 250	625/2500	Mission : organiser projets et réunions pédagogiques
Coordination de niveau d'enseignement	1 250 ou 2500	3 750 (à titre exceptionnel)	Prise en charge de 2 niveaux, surtout les 3 <sup>èmes</sup> et 2 <sup>des</sup> en éducation prioritaire
Référent culture	625	1 250 maxi	
Référent numérique	1 250 à 3 750		Missions : conseiller les personnels de direction, accompagner les profs, assurer la disponibilité des équipements, administrer les services en ligne
Tutorat élèves	312,50 à 625		
Référent décrochage	1 250	625/2500	
Autres missions (coordination vie lycéenne, voyages scolaires...)	Tous les taux possibles		312,50 € pour les missions légères, notamment ponctuelles

Des IMP « peuvent » être allouées pour certaines missions. Le chef d'établissement répartit le montant attribué à l'EPL, après avis du conseil pédagogique et du CA.

→ À travail égal, la rémunération dépend de l'établissement : le SNUEP-FSU condamne cette logique d'individualisation des salaires et de mise en concurrence, plus ou moins transparente.

## CALENDRIER

**Vote nationaux et départementaux pour le congrès FSU : Du 4 novembre au 25 novembre**

**Mouvement inter : du 9 novembre au 30 novembre 2021**

**GT congés de formation : le 15 novembre.**

**Commission paritaire budgétaire académique (CPBA) :**

**Le 18 novembre.**

**CTA : 23 novembre 2021**

**CHSCTA : 30 novembre**

**PENSEZ à VOUS SYNDIQUER en QUELQUES CLICS AU LIEN SUIVANT.**

**<https://snupe.fr/nous-rejoindre/nous-rejoindre/>**